

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2018

 Syndicat Mixte Ouvert
"Val de Loire Numérique"

 contact@valdeloirenumerique.fr

 02 54 58 44 39

 WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chères collègues, chers collègues,

L'année 2018 a été celle du lancement de notre délégation de service public (DSP) dont la vocation est de desservir 100% de nos départements y compris l'habitat isolé.

La devise du SMO Val de Loire Numérique a, une fois de plus, été suivie à la lettre :

- **Qualité** : Les nombreux process mis en place par le syndicat, dans le cadre de la DSP, montrent tout mon attachement au contrôle strict de notre délégataire TDF Fibre afin de disposer d'un réseau public construit pour plusieurs décennies,
- **Délais** : Grâce à la qualité et l'investissement des équipes du syndicat, les temps d'instruction des subventions d'inclusion numérique sont très courts tout comme la réponse aux nombreuses saisines, qu'elles proviennent des administrés ou des collectivités,
- **Proximité** : Des dizaines de réunions se sont tenues chez nos membres ou sur leur territoire afin d'expliquer au plus près du terrain les actions du SMO.

La complexité de mise en œuvre d'une DSP, le démarrage synchronisé de nombreux projets au niveau national et la difficulté à trouver des compétences en fibre n'a pas permis à TDF de livrer des prises en 2018 comme il s'y était engagé. Cela sera chose faite en 2019 avec la volonté affirmée qu'un plan de rattrapage soit mis en œuvre pour tenir l'objectif de 2022.

Le travail important mené par Sylvie Giner sur la stratégie de filière, aux côtés de la Région Centre-Val de Loire (en matière de formation) et des deux Conseils départementaux (en matière d'insertion), est un atout indéniable pour l'atteinte de ces objectifs.

Cette année a également vu la sécurisation du montage financier de la DSP. La lettre d'accord du Premier Ministre nous a confirmé l'engagement de l'État au niveau attendu et permet de valider le financement de chacune des collectivités membres au niveau des conventions passées avec le SMO.

Le SMO, dans son rôle d'accompagnement stratégique en matière numérique, a également entamé une réflexion sur le déploiement d'un Wifi touristique et territorial dans une démarche plus large de « Territoire Intelligent ». En effet, rien ne sert de lutter contre une fracture numérique des infrastructures si une fracture numérique des usages est constatée. Il en va de l'attractivité et de la compétitivité de nos territoires et la volonté du syndicat est de travailler pour et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Je veux ici remercier l'ensemble des Conseillers syndicaux pour leur travail, leur confiance et leur engagement au service de notre ambitieux projet.

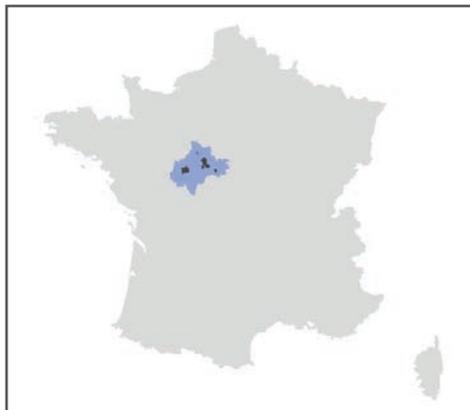
Bernard Pillefer
Président de Val de Loire Numérique



SOMMAIRE

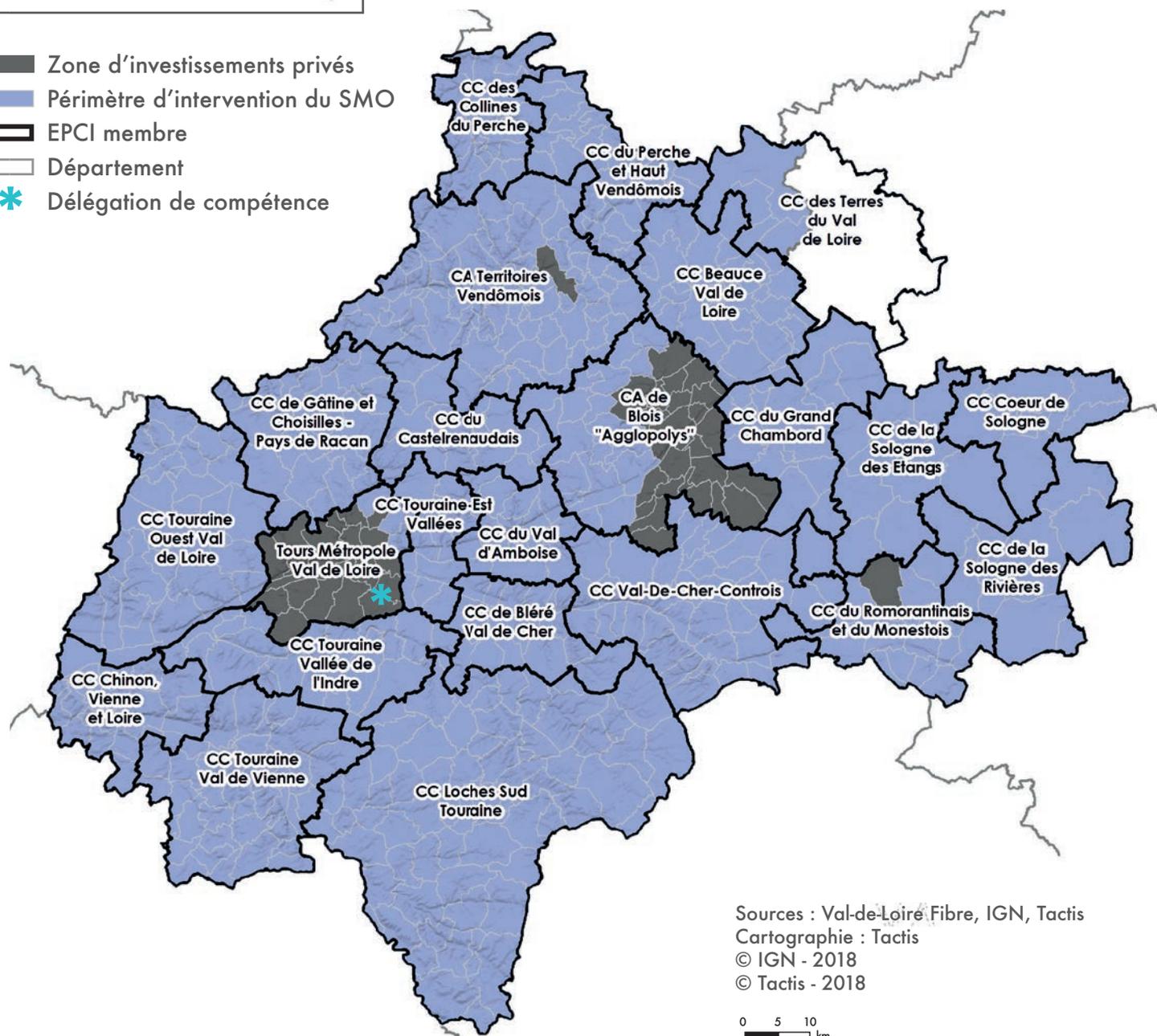
I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE	6-20
1. Le fonctionnement du syndicat	7
2. L'équipe	10
3. Les partenaires du syndicat	11
4. Le Compte administratif 2018	12
5. La communication	16
6. Un nouvel outil : le SIG	19
II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	21-34
1. La délégation de service public	21
A - La DSP en 10 points	21
B - Les réalisations de TDF	22
C - Les difficultés rencontrées par TDF et les actions du SMO	26
D - La stratégie de filière	28
2. L'appui et le conseil aux collectivités territoriales	31
A - Réponse aux "saisines"	31
B - Production d'outils	32
C - Maintien et extension de l'expertise	32
3. Le passeport inclusion numérique	33
A - Le dispositif	33
B - Tableau de bord	34
III. LE LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR LES USAGES NUMÉRIQUES	35-39
1. Le wifi tourisme	35
A - L'appel à manifestation d'intentions	35
B - Les réflexions collectives	36
C - L'appel d'offres	37
2. Le Smart Val de Loire : Territoires intelligents	38

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



EPCI MEMBRES DE VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

- Zone d'investissements privés
- Périmètre d'intervention du SMO
- EPCI membre
- Département
- Délégation de compétence



Sources : Val-de-Loire Fibre, IGN, Tactis
Cartographie : Tactis
© IGN - 2018
© Tactis - 2018

0 5 10
km

Le Conseil syndical

Le Conseil syndical de Val de Loire Numérique est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux.

L'ensemble des Conseillers syndicaux (titulaires et suppléants) ont été élus au sein des structures membres du SMO.

Le Conseil syndical délibère sur l'ensemble des décisions du syndicat, projets et organisation interne. Une partie de ses attributions est déléguée au Président.

Le Conseil syndical s'est réuni 5 fois en 2018.

Composition du Conseil syndical



EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
 Hubert AZEMARD
 Stéphane BAUDU
 Michel BEAUMONT
 Michel BIGUIER
 Roland BINGLER
 André BOISSONNET
 Bernard BONHOMME
 François BORDE
 Joël DEBUIGNE
 Jean GASIGLIA
 Bernard GIRAULT
 Pascal GOUBERT de CAUVILLE
 Michel GUIMONET
 Raphaël HOUGNON
 Christophe LECLERCQ
 Éric MARTELLIÈRE
 Nathalie MATHIEU
 Philippe MERCIER
 Jean-François MEZILLE

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
 Philippe BEHAEGEL
 Alain BÉNARD
 Claude BORDIER
 Thierry BRUNET
 Jean-Marie CARLES
 Michel CHEVET
 Pierre DOURTHE
 Alain ESNAULT
 Jocelyn GARCONNET
 Jean-Pierre GASCHET
 Isabelle GAUDRON
 Marc HAMON
 Jean-Serge HURTEVENT
 Magali L'HERMITE
 Patrick MICHAUD
 Jean-Claude OMONT
 Christian PIMBERT
 Jean-Marie VANNIER
 Olivier VIÉMONT

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Pascal BIOULAC
 Jean-Marie JANSSENS
 Catherine LHÉRITIER
 Nicolas PERRUCHOT
 Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Martine CHAIGNEAU
 Jocelyne COCHIN
 Sylvie GINER
 Pierre LOUAULT
 Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre COMMANDEUR
 Claude GREFF
 Sabrina HAMADI
 Pascal USSEGLIO / Valentino GAMBUTO

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL

2 FÉVRIER
PARÇAY-MESLAY

- Débat d'Orientations Budgétaires 2018

12 MARS
BLOIS

- Création de deux postes de chargés d'affaires Très Haut Débit pour les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- Vote du Budget Primitif 2018

28 MAI
PARÇAY-MESLAY

- Avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit
- Avenants aux conventions relatives au financement par la Région du déploiement du THD sur le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire
- Évolution du règlement d'intervention Passeport Numérique

5 OCTOBRE
BLOIS

- Renouvellement de la CCSPL suite à l'évolution en 2017 de la gouvernance du syndicat
- Conventions (EPCI 37) et avenants (CD41/CD37/EPCI 41/Tours Métropole) sur le financement du déploiement du THD suite à l'attribution de la DSP
- Constat de l'insuffisance de l'initiative privée propre à satisfaire les besoins des utilisateurs finals, consistant dans la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- Convention avec l'Observatoire de l'économie et des territoires pour la mise en œuvre d'un SIG multi-thématique
- Ressources Humaines : évolution de l'organisation du syndicat avec notamment :
 - la création de deux postes de rédacteurs territoriaux
 - la suppression d'un poste d'attaché territorial
 - le recrutement d'un chargé d'affaires pour le Loir-et-Cher par voie de convention de mise à disposition avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher

11 DÉCEMBRE
PARÇAY-MESLAY

- Élection d'un membre du Bureau représentant la Région Centre-Val de Loire et élection du Vice-président représentant les EPCI du Loir-et-Cher
- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
- Adoption du document d'orientations stratégiques Smart Val de Loire
- Création d'un Budget annexe Smart Val de Loire
- Avenant n°2 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit

Le Bureau

Composition du bureau

La composition du Bureau a évolué fin 2018 du fait des événements suivants :

- Région Centre-Val de Loire : la Commission permanente du Conseil régional du 16 novembre 2018 a modifié ses représentants au sein du SMO. Valentino GAMBUTO est désigné titulaire et Pascal USSEGlio est désigné suppléant.
- EPCI du Loir-et-Cher : Stéphane BAUDU devient Député du Loir-et-Cher et ne peut plus être Vice-président d'un Syndicat Mixte en raison des règles liées au non cumul des mandats.

Des élections pour ces deux collèges ont donc eu lieu lors de la séance du Conseil syndical du 12 novembre 2018 :

- Élection des membres du Bureau représentant la Région : Sabrina HAMADI et Valentino GAMBUTO sont élus.
- Élection du Vice-président représentant les EPCI du Loir-et-Cher : Michel GUIMONET est élu.

1 PRÉSIDENT

Bernard PILLEFER (CD41)

4 VICE-PRÉSIDENTS

Sylvie GINER* (CD37)

Pierre COMMANDEUR (Région)

Michel GUIMONET (EPCI 41)

Jean-Pierre GASCHET (EPCI 37)

* en charge de la stratégie de filière

10 MEMBRES ÉLUS

Sabrina HAMADI (Région)

Martine CHAIGNEAU (CD37)

Pascal BIOULAC (CD41)

Pierre DOURTHE (EPCI 37)

Michel GUIMONET (EPCI 41)

Valentino GAMBUTO (Région)

Isabelle RAIMOND-PAVERO (CD37)

Catherine LHÉRITIER (CD41)

Jean-Marie VANNIER (EPCI 37)

Philippe MERCIER (EPCI 41)

Les réunions de bureau

Le Bureau s'est réuni lors de 5 séances.



2 L'ÉQUIPE



L'équipe du SMO Val de Loire Numérique

Le Conseil syndical a validé l'évolution de l'organisation du syndicat lors du Conseil syndical du 5 octobre 2018.

L'évolution du SMO est le fait de plusieurs facteurs

- L'extension du périmètre du syndicat, avec un doublement de la population à desservir et l'attribution d'une délégation de service public de type concessif sont les deux éléments générateurs de l'évolution de l'organisation. L'ensemble des collaborateurs dépendait directement du DGS à la fois pour le management hiérarchique et le management opérationnel.
- Des mouvements d'effectifs : le contrat d'un ingénieur arrivant à son terme le 30 juin 2018 (le poste a été conservé pour recruter la Directrice de projet Smart Val de Loire) et le souhait de la responsable administrative de mettre fin à sa mise à disposition auprès du SMO pour rejoindre sa collectivité d'origine, le Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Afin d'améliorer l'efficacité du management opérationnel du syndicat, un encadrement intermédiaire a été mis en place avec un directeur technique et une directrice administrative et financière. Ainsi, Gaëtan GRÈVE est devenu directeur technique, il dirige l'ensemble des ressources techniques (création en mars 2018 de deux postes de chargés d'affaires THD).

De plus, afin d'assurer une collégialité et une continuité dans la direction du syndicat, Maud LAGNEAU, directrice administrative et financière, a été nommée adjointe au Directeur du SMO.

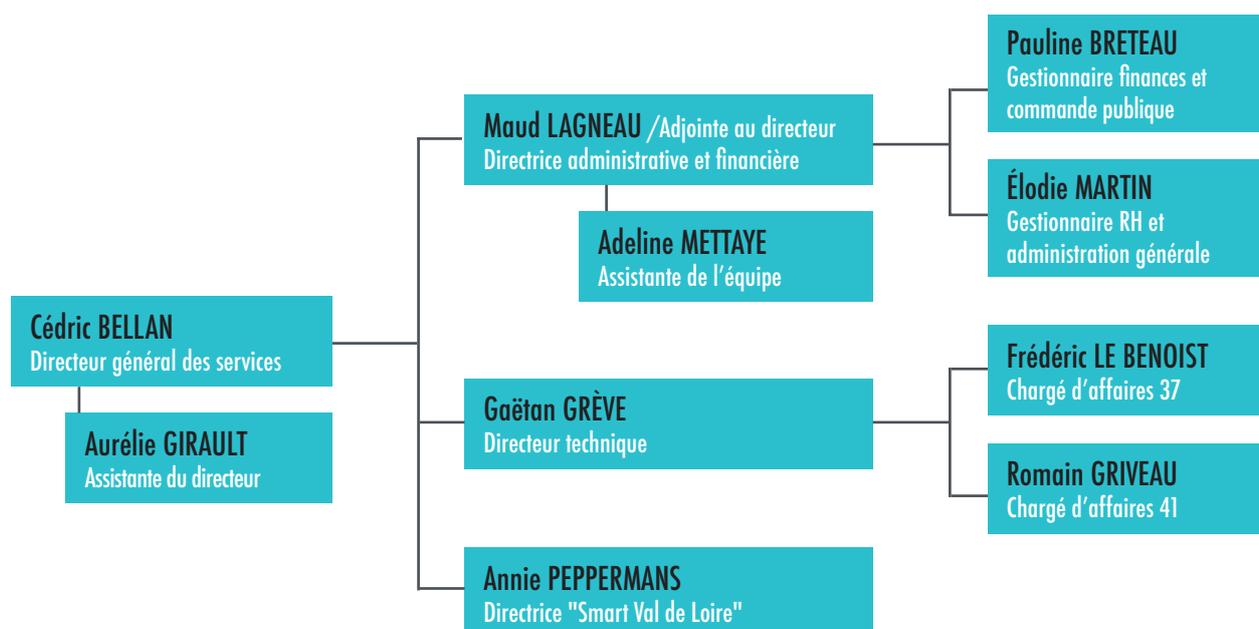
Cette nouvelle organisation a été mise en place sans nécessité d'évolution du tableau des emplois puisqu'aucun emploi n'a été créé ou modifié et permet de développer la délégation donnée aux deux directeurs dans leur domaine respectif ainsi que la transversalité entre les directions : un meilleur suivi, une plus forte réactivité mais également un choix collectif et partagé sur la priorisation des actions à réaliser.

Enfin, deux postes de rédacteurs territoriaux, chargés d'une part des ressources humaines et de l'administration générale et d'autre part, des finances et de la commande publique ont été créés en octobre 2018. Parallèlement, le poste d'attaché territorial a été supprimé.

Les recrutements

- Mars : Adeline METTAYE, Assistante de l'équipe, en charge du passeport inclusion numérique
- Décembre : Romain GRIVEAU, Chargé d'affaires FttH pour le Loir-et-Cher
- Décembre : Annie PEPEMANS, Directrice de projet Smart Val de Loire

L'organigramme du SMO Val de Loire Numérique



3 LES PARTENAIRES DU SYNDICAT

Des co-financements par l'État

Suite à l'attribution de la DSP, le syndicat a déposé, le 23 juillet 2018, une demande de décision de financement dans le cadre du plan THD, géré par l'Agence du Numérique (dit "dossier FSN phase 2")

Le Comité d'engagement s'est réuni en décembre et a validé le dossier du syndicat. Cela s'est conclu par la réception d'un courrier du Premier Ministre le 22 mars 2019 **attribuant une subvention de 39,36 M€ sur les deux départements**. Une convention avec la Caisse des Dépôts doit être rédigée courant 2019.

Des co-financements par l'Europe

Au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Comité régional de programmation du 14 décembre 2017 a attribué une subvention de 1,684 M€. Le syndicat pourra réaliser la demande de subvention après perception des subventions de l'État (FSN).

Un plan de financement sécurisé

Au titre du fonds européen de développement régional (FEDER), le syndicat a sollicité le 21 juin 2018 une subvention sur les territoires du Loiret-Cher et d'Indre-et-Loire. Pour rappel, le Comité de programmation des fonds européens du 29 octobre 2015 avait validé la ventilation des enveloppes FEDER allouées pour le déploiement des infrastructures numériques, selon les taux déjà utilisés dans le cadre du dispositif régional de soutien au THD à savoir : 5,007 M€ pour le Loiret-Cher et 4,691 M€ pour l'Indre-et-Loire.

Fin décembre, après analyse des services de la Région, il a été confirmé au syndicat que «conformément au cadre réglementaire applicable au projet générateurs de recettes, les conditions financières du projet «porté par le syndicat "rendent impossible le cofinancement FEDER".

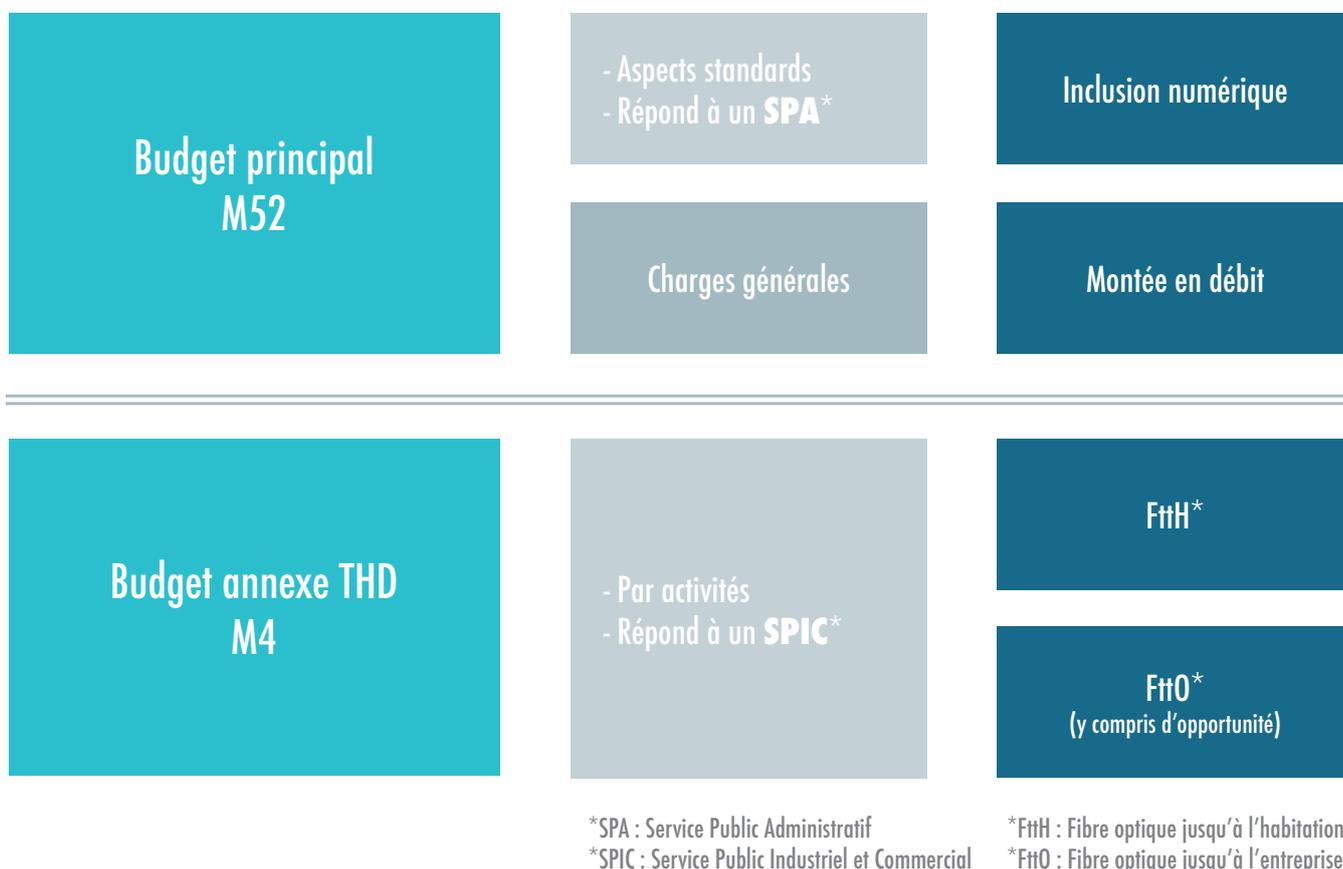
Par mesure de prudence, le non-financement du FEDER avait été anticipé par les services du syndicat lors de la révision des plans de financements ajustés suite à l'attribution de la DSP. Ainsi, les plans de financements votés par l'ensemble des membres en 2018 n'incluaient pas de financement FEDER.

De plus, les hypothèses de financements de l'État avaient été prudentielles. Le "manque à gagner" du fait de la perte des fonds européens a pu être compensé par l'État.

4 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte administratif 2018 traduit le bilan de l'année écoulée.

Le syndicat compte **deux budgets** : un budget principal et un budget annexe Très Haut Débit.



Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également

le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement.

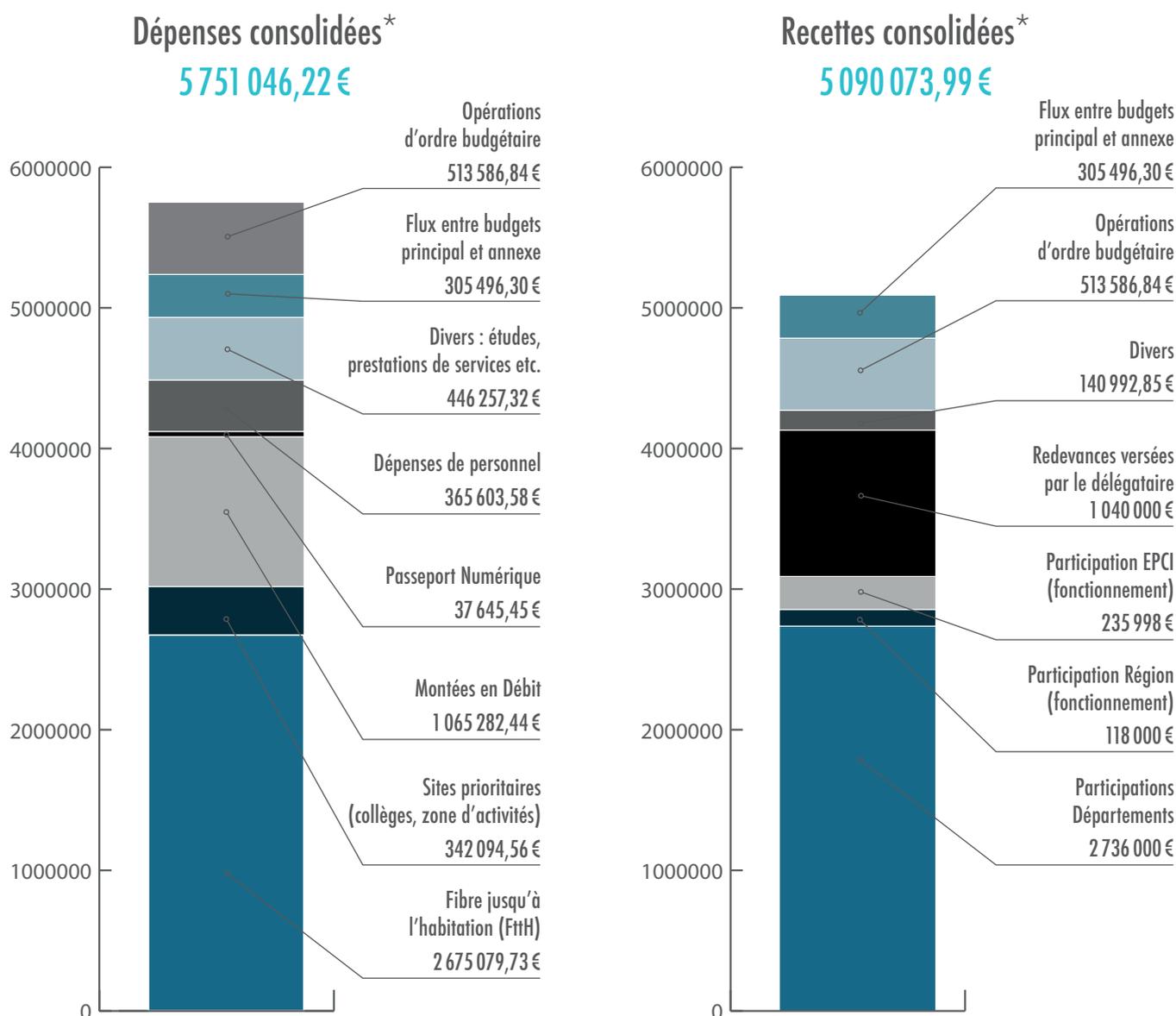
Les chiffres 2018

Le Compte administratif, en consolidé* (total des deux budgets), s'élève à 5 751 046,22 € en dépenses et 5 090 073,99 € en recettes.

lorsqu'on intègre le résultat de l'exercice 2017 (15 448 232,63 €), le résultat de clôture 2018 s'élève à 14 787 260,40 €.

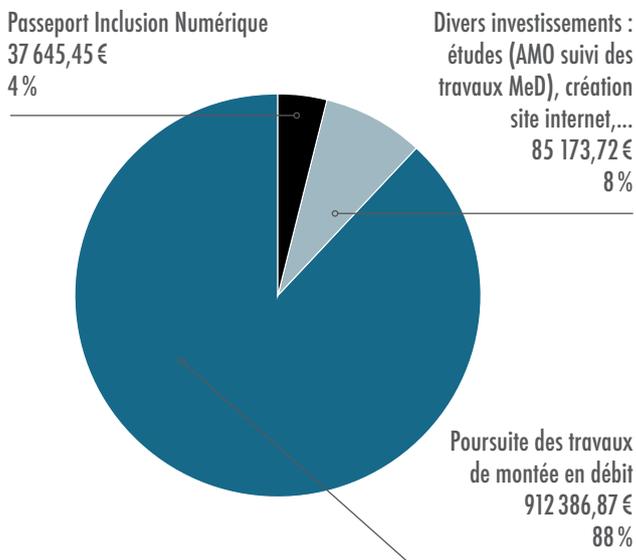
L'année 2018 a été marquée par plusieurs évènements :

- Les premiers versements par le syndicat des subventions au délégataire sont intervenus cette année (2 601 646 €),
- La contribution de fonctionnement demandée en 2018 a été inférieure à celle de 2017,
- Le dossier de demande de subvention de l'État (FSN) concernant la phase 2 a été déposé le 23 juillet 2018,
- De nouveaux recrutements sont intervenus en 2018 pour le suivi technique de la DSP et le développement des usages en coopération avec les stratégies des membres en la matière.

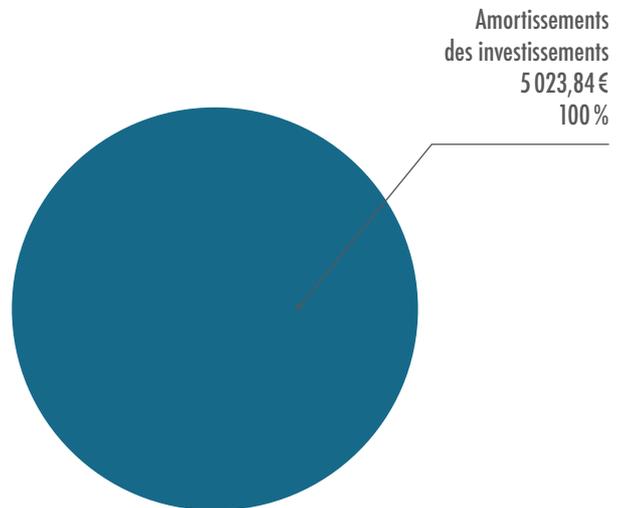


LE BUDGET PRINCIPAL : opérations réelles et ordres

Dépenses d'investissement : 1 035 206,04 €

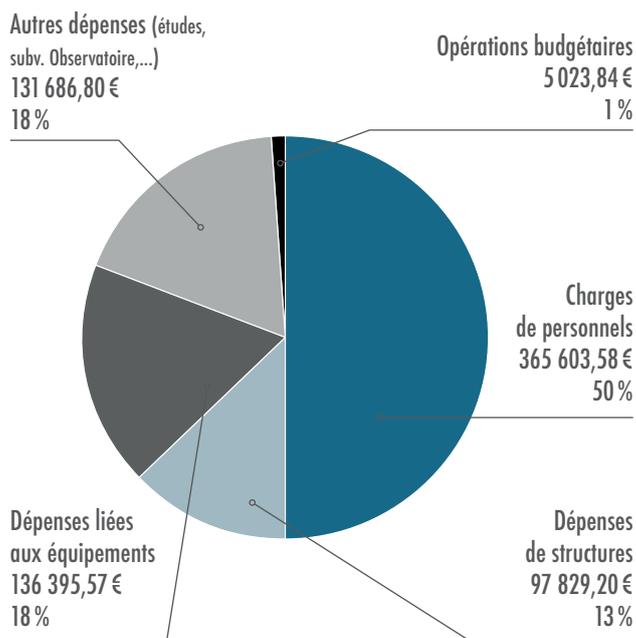


Recettes d'investissement : 5 023,84 €

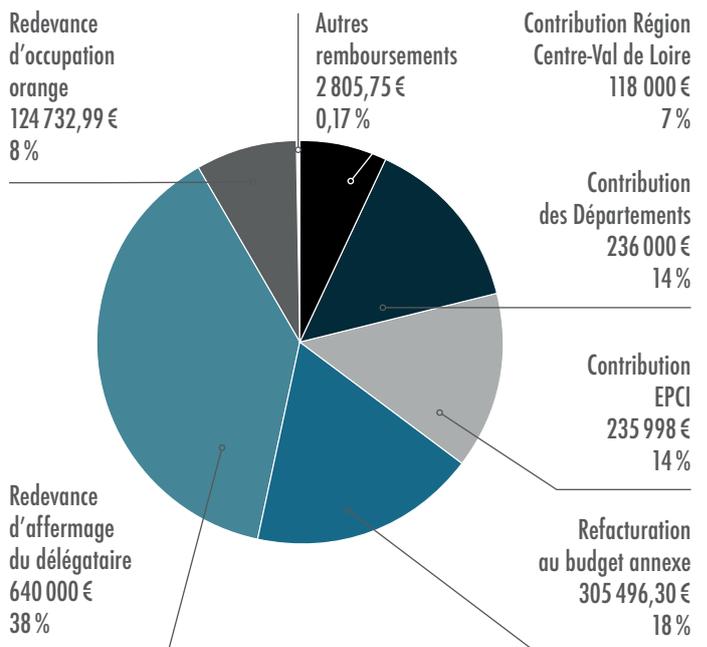


En intégrant le résultat de 2017, l'exercice 2018 a un résultat d'investissement de 1 512 763,84 €.

Dépenses de fonctionnement : 736 538,99 €

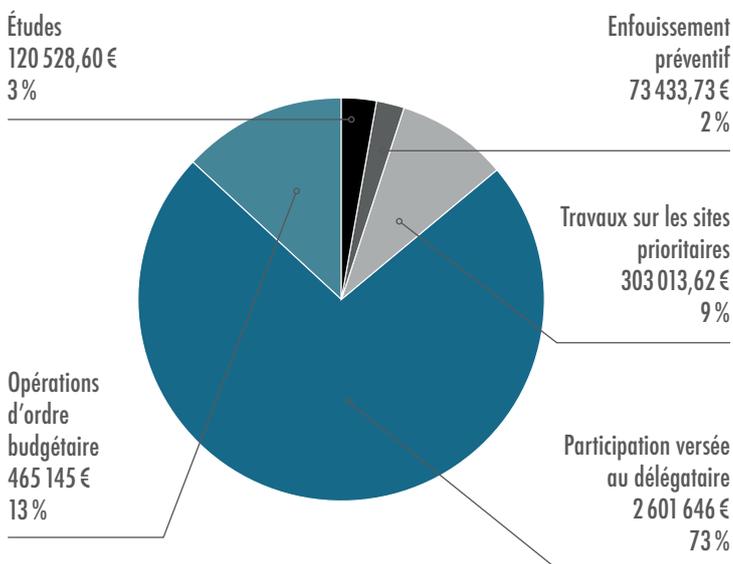


Recettes de fonctionnement : 1 663 074,83 €

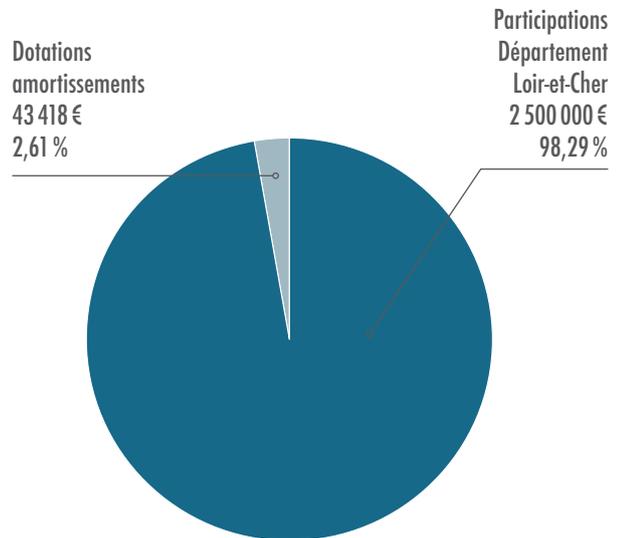


LE BUDGET ANNEXE

Dépenses d'investissement : 3 563 766,95 €

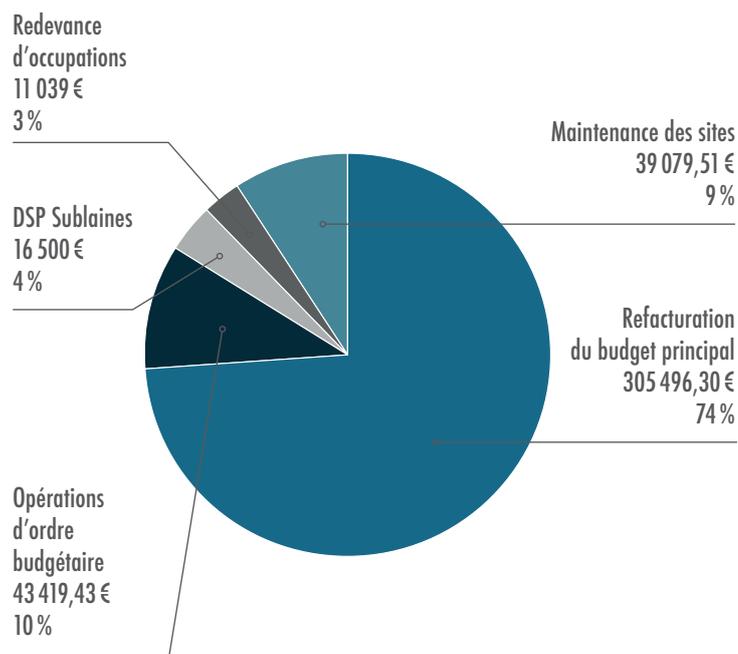


Recettes d'investissement : 2 543 418 €

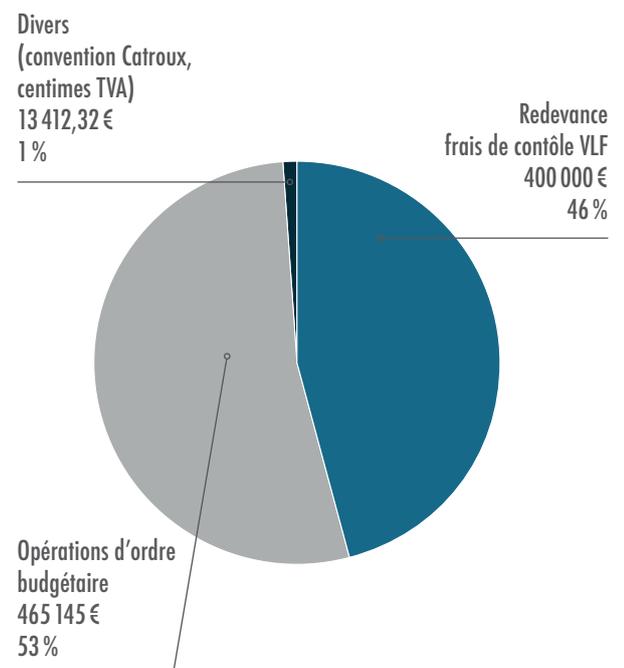


En intégrant le résultat de 2017, l'exercice 2018 a un résultat d'investissement de 12 905 286,59 €.

Dépenses de fonctionnement : 415 534,24 €



Recettes de fonctionnement : 878 557,32 €



5 LA COMMUNICATION





PRÉSENTATION DE LA DSP PAR LE PRÉSIDENT À L'AVICCA

lors de la table ronde
"Initiatives publiques : Que disent
les dernières attributions"

MARDI 29 MAI



PASSAGE RADIO FRANCE BLEU TOURAINE

avec SYLVIE GINER
et GAËTAN GRÈVE

MARDI 18 DÉCEMBRE

VISITE DES
INFRASTRUCTURES
TDF



JEUDI 7 JUIN

RÉALISATION ET ENVOI DES
FICHES INCLUSION
NUMÉRIQUE ET
ADRESSAGE



À TOUTES
LES COMMUNES
41 + 37

LUNDI 26 NOVEMBRE



VISITE DE
L'ENTREPRISE
EPSYS

À MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

VENDREDI 29 JUIN



PARTICIPATION
AU TRIP 2018
DE L'AVICCA

LUNDI 5 ET
MARDI 6 NOVEMBRE

RENCONTRE AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE
NUMÉRIQUE DU SMO



MARDI 28 AOÛT

INTERVENTIONS DU SMO CHEZ SES MEMBRES (EPCI, DÉPARTEMENTS ET RÉGION)

- MARDI 16 JANVIER** ● Présentation du numérique aux Présidents et DGS EPCI 37
- VENDREDI 23 FÉVRIER** ● Rencontre avec Tours Métropole Val de Loire-présentation projet RIP FttH
- JEUDI 22 MARS** ● Conseil communautaire - CC Collines du Perche
- MERCREDI 4 AVRIL** ● Réunion d'information aux Maires du 41 - CC Terres du Val de Loire
- VENDREDI 6 AVRIL** ● Bureau communautaire - CA Blois-Agglolpolys
- JEUDI 12 AVRIL** ● Conseil communautaire - CC Loches Sud Touraine
- MARDI 17 AVRIL** ● Conseil communautaire - CC Castelrenaudais
- JEUDI 19 AVRIL** ● Bureau communautaire - CC Touraine-Est Vallées
- LUNDI 23 AVRIL** ● Conseil communautaire - CC Touraine Val de Vienne
- MARDI 24 AVRIL** ● Conseil communautaire - CC Touraine Ouest Val de Loire
- MERCREDI 25 AVRIL** ● Bureau communautaire - CC Sologne des Étangs
- JEUDI 26 AVRIL** ● Conseil communautaire - CC Bléré Val de Cher
- LUNDI 14 MAI** ● Conseil communautaire - CC Perche & Haut Vendômois
- MARDI 15 MAI** ● Conférence des Maires - CC Grand Chambord
- VENDREDI 18 MAI** ● Commission permanente - Conseil départemental de Loir-et-Cher
- MARDI 22 MAI** ● Rencontre avec la Présidente, le DGS et la responsable du développement économique de la CC Bléré Val de Cher pour la ZA de Sublaines
- LUNDI 28 MAI** ● Conseil communautaire - CA Territoires Vendômois
- MERCREDI 30 MAI** ● Conseil communautaire - CC Gâtine et Choisilles-Pays de Racan
- JEUDI 31 MAI** ● Conseil communautaire - CC Touraine Vallée de l'Indre
- LUNDI 4 JUIN** ● Conseil communautaire - CC Val de Cher-Controis
- MERCREDI 13 JUIN** ● Bureau élargi - CC Val d'Amboise
- JEUDI 14 JUIN** ● Réunion avec les 3 communes concernées par le déploiement FttH du SMO - Tours Métropole Val de Loire
- JEUDI 14 JUIN** ● Bureau communautaire - CC Chinon, Vienne et Loire
- JEUDI 14 JUIN** ● Atelier communautaire - CC Cœur de Sologne
- VENDREDI 22 JUIN** ● Rencontre des élus de la CC Grand Chambord pour présenter les équipements NRO et armoires
- LUNDI 25 JUIN** ● Conseil communautaire - CC Sologne des Rivières

Présentation du projet

En prévision du déploiement du FttH et de l'attribution de la DSP, le syndicat a constaté fin 2017, le besoin de disposer d'un outil d'aide à la décision et à la gestion, de consultation de données liées à la DSP, aux Open Data (téléphonie mobile, débits, tourisme) et aux données de réseaux tiers.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, une analyse complète a été réalisée afin de bien cerner, à la fois les besoins transverses, comme par exemple la consultation du patrimoine technique, et la mise à disposition de données géographiques ou encore les besoins spécifiques comme par exemple l'édition de cartes ou l'import et/ou l'export de données.

À partir de cette analyse, une étude technico-économique sous forme de "benchmark" a été réalisée avec l'aide d'une société externe. La solution la plus pertinente qui en ressort est une collaboration renforcée avec l'Observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher. Elle s'est traduite par la mise en place d'une convention avec ce dernier à l'automne 2018. Les bénéfices retenus par le syndicat sont les suivants :

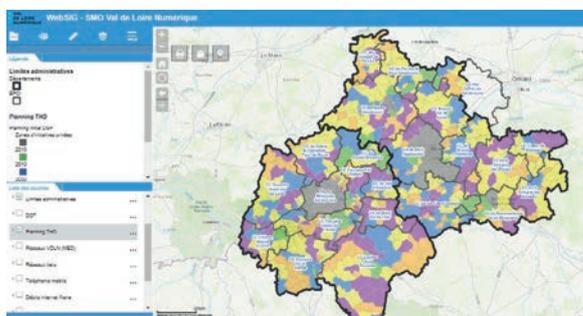
- Économies sur l'investissement et sur le fonctionnement
- Renforcement d'une structure locale
- Gage de qualité
- Proximité de la collaboration

Présentation de l'outil WebSIG

L'application WebSIG mise en place par l'Observatoire est basée sur la dernière architecture du fournisseur ESRI : ArcGIS Enterprise (Server / Portal / DataStore) couplé au générateur d'applications arcOpole Builder. Il s'agit d'une infrastructure récente et pérenne du fait des technologies utilisées (JavaScript/HTML5) qui sont amenées à se généraliser et à s'imposer dans les 5 à 10 ans à venir.

L'Observatoire a mis en place pour le SMO une application WebSIG dédiée à la connaissance des aménagements numériques et au suivi de leur déploiement.

Cet outil permet aux utilisateurs une manipulation avancée, en fonction de leur habilitation, de toutes les données géolocalisées disponibles relatives à cette thématique, notamment :



WEBSIGAccueil

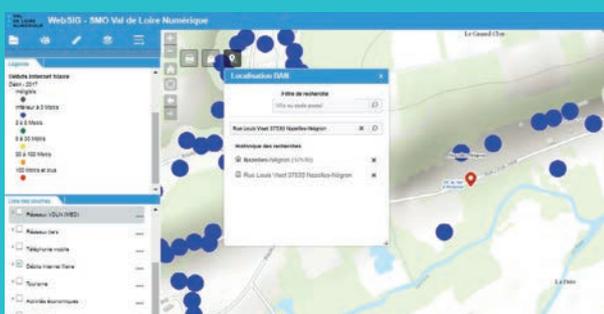
- Visualiser et interroger les données (métiers ou référentiels),
- Importer ou exporter des données (géographiques et/ou attributaires),
- Ajouter des dessins d'habillage en surcouche/mesurer,
- Créer et imprimer des cartes personnalisées,
- Analyser les données (filtrage, requêtage, table attributaire, ...),
- Se localiser à l'adresse (interrogation de la Base Adresse Nationale).

Les applications internes

Le syndicat a demandé à l'Observatoire d'assurer la structuration, l'intégration et l'entreposage des données, SIG et associées, relatives à la thématique d'étude et utilisées dans le WebSIG et notamment :

- Limites administratives principales (communes, cantons, EPCI)
- Réseaux tiers (télécoms, infrastructures radio hertzien, énergie...)
- Activité économique et touristique, zones d'activités
- Voies de communication/équipements publics
- Patrimoine du syndicat (montées en débit)
- Schéma d'ingénierie Fibre
- Calendrier de déploiement
- Données téléphonie mobile
- Débits disponibles à date

Le WebSIG est un outil utile au quotidien pour les équipes techniques et administratives du syndicat.



WebSIG - Couche des débits

"Afin de répondre aux demandes d'éligibilité au passeport inclusion numérique, j'utilise notre WebSIG qui est doté d'une couche reprenant les niveaux de débit constaté. Un outil de localisation relié à la Base Adresse Nationale permet de rapidement positionner le demandeur et vérifier s'il dispose d'un débit conforme au règlement de notre dispositif de subvention."

Adeline METTAYE, Assistante

"Le WebSIG recense l'ensemble des infrastructures à la charge du SMO et qui ont été remises en affermage à notre délégataire. L'outil me permet de vérifier que ces infrastructures sont bien réutilisées lorsque nous recevons des études."

Romain GRIVEAU, Chargé d'affaires 41



WebSIG - Couche patrimoine technique

II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

A. LA DSP EN 10 POINTS

320 000 prises (1 86 000 pour l'Indre-et-Loire et 1 34 000 pour le Loir-et-Cher) pour un **investissement de 490 M€** avec une **participation du délégataire de 89%**.

100% FttH du territoire en 5 ans (2018 - 2022) y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

144 M€ d'économies pour les collectivités locales (Région, Conseils départementaux et EPCI) par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.

Un **catalogue de services** avec des **offres variées**, très compétitives et innovantes répondant à l'ensemble des attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics) avec un **doublent automatique des débits en 5 ans** pour un prix identique.

Un **réseau de qualité** avec une grande partie de fibres en souterrain sous contrôle total de la puissance publique.

Trois audits pour vérifier le réseau et l'améliorer (à 5 ans pour la construction de l'ensemble du réseau primaire, à 10 ans pour vérifier les éléments réseau et les raccordements et à 20 ans pour la réversibilité).

La présence avérée de **nombreux opérateurs dès l'ouverture**.

Des **garanties et des pénalités** permettant de garantir les objectifs attendus.

- 140 000 heures d'**insertion**
- 80 000 heures de **formation**
- Labellisation du plateau technique de Veigné (37)
- 2 plateaux mobiles pour former en proximité dans les départements

Des **entreprises locales** pour la très grande partie de la construction, du déploiement de la fibre et du raccordement abonnés.

B. LES RÉALISATIONS DE TDF EN 2018

La structuration

TDF, via sa filiale TDF FIBRE, est l'opérateur qui a remporté la délégation de service public d'une durée de 25 ans. Val de Loire Fibre est la société de projet créée en 2018, pour notre territoire, par TDF afin d'exécuter la convention de la DSP.

Cette société a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques.

Val de Loire Fibre est un opérateur d'opérateurs (aussi appelé opérateur neutre) qui commercialisera le réseau construit à des opérateurs appelés Fournisseur d'Accès Internet (FAI).

Afin de mener à bien notre projet, la société Val de Loire Fibre a recruté une quarantaine de salariés et s'est implantée localement :

- Le siège est situé au 27 rue Robert Nau à Blois.
- Le pôle technique est situé au 20 rue du Pont de l'Arche à Saint-Avertin.

Une organisation locale s'est mise en place avec cinq interlocuteurs dédiés pour chaque pôle du projet :

- Direction générale
- Déploiement
- Commercialisation
- Exploitation
- Insertion/Formation



Le démarrage des travaux de déploiement

La collecte

Des entreprises locales ont été sélectionnées par notre délégataire :

- SOGETREL (Parçay-Meslay) et AXIANS (Sorigny) qui interviennent sur l'Indre-et-Loire principalement.
- SOBECA (Angé) qui intervient exclusivement sur le 41.

Le programme 2018 a effectivement démarré avec :

- la réalisation des études d'exécution.
- 25 kilomètres de génie civil réalisés.
- 28 kilomètres de fibres optiques tirées.

Différentes réunions de lancement ont eu lieu notamment avec les gestionnaires des voiries et plus particulièrement les services départementaux des routes.



Les locaux techniques

Val de Loire Fibre a sélectionné 4 entreprises chargées de réaliser les fouilles et le génie civil préparatoire à l'installation du local technique :

- sur le Loir-et-Cher : Alquenry et SOTRAP.
- sur l'Indre-et-Loire, VERNAT TP et TAE.

La recherche et la négociation des emplacements ont été réalisées en grande partie par les équipes internes de Val de Loire Fibre.

NRO – Nœuds de raccordements optiques

Les NRO sont en quelque sorte les échangeurs des autoroutes de l'information par lesquels transitent toutes les données. C'est le point de convergence des fibres provenant des différentes habitations et entreprises et le lieu d'hébergement des équipements actifs des opérateurs.

Un partenariat local fort a été construit dès le 1^{er} semestre 2018 avec le fabricant Epsys, installé rue Claude Bernard à Montoire-sur-le-Loir (41). Epsys est un des leaders dans la conception et la construction de postes préfabriqués pour la distribution de l'énergie, la téléphonie mobile, les réseaux filaires ou les infrastructures de transport. Epsys emploie plus de 200 personnes dont une grande partie travaille sur le site de Montoire.

Des rencontres préparatoires ont été menées avec les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) et plus particulièrement avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) afin d'anticiper les problématiques d'implantation.

À fin 2018, 30 NRO ont été installés sur le territoire dont 16 sur le Loir-et-Cher et 14 sur l'Indre-et-Loire.

Dept.	Villes	Nb Prises	Date de grutage	Dept.	Villes	Nb Prises	Date de grutage
41	Fréteval	5 665	22/06	37	Rochecorbon	5 031	05/09
41	Billy	6 563	27/06	37	Amboise	14 231	14/09
37	Monthodon	904	04/07	41	Molineuf	1 898	21/09
41	Pruniers-en-Sologne	8 236	04/07	37	Maillé	2 567	27 /09
37	Rigny-Ussé	1 294	31/07	37	Cérelles	3 855	28/09
37	Chinon	7 825	01/08	41	La Colombe	1 034	03/10
37	Véretz	4 811	02/08	41	Marcilly-en-Beauce	1 765	03/10
37	Morand	829	03/08	41	Saint-Laurent-Nouan	2 398	09/10
37	Ligueil	4 596	07/08	41	Huisseau-sur-Cosson	5 665	19/10
41	Fougères-sur-Bièvre	1 079	08/08	41	Talcy	3 335	24/10
41	La Chapelle-Vendômoise	1 284	08/08	37	Château-Renault	6 046	25/10
41	Veuzain-sur-Loire	5 244	09/08	41	Authon	808	26/10
37	Montlouis-sur-Loire	8 087	22/08	41	Villiers-sur-Loir	3 062	26/10
41	Saint-Aignan-sur-Cher	5 862	27/08	41	Pezou	1 680	02/11
37	Artannes-sur-Indre	6 746	04/09	37	Esvres	11 048	09/11

UN NRO EN CHIFFRES

- 20 à 25 tonnes
- 15 à 20 m²
- 5 à 8 mètres de long pour 2,5 mètres de large



SRO – Sous-répartiteurs optiques

Les SRO sont implantés traditionnellement sur le domaine public avec l'accord du gestionnaire de voirie qui est très souvent la commune. Des premières installations ont eu lieu dès le mois de juillet 2018.

79 armoires ou baies ont été installées à fin 2018 dont :

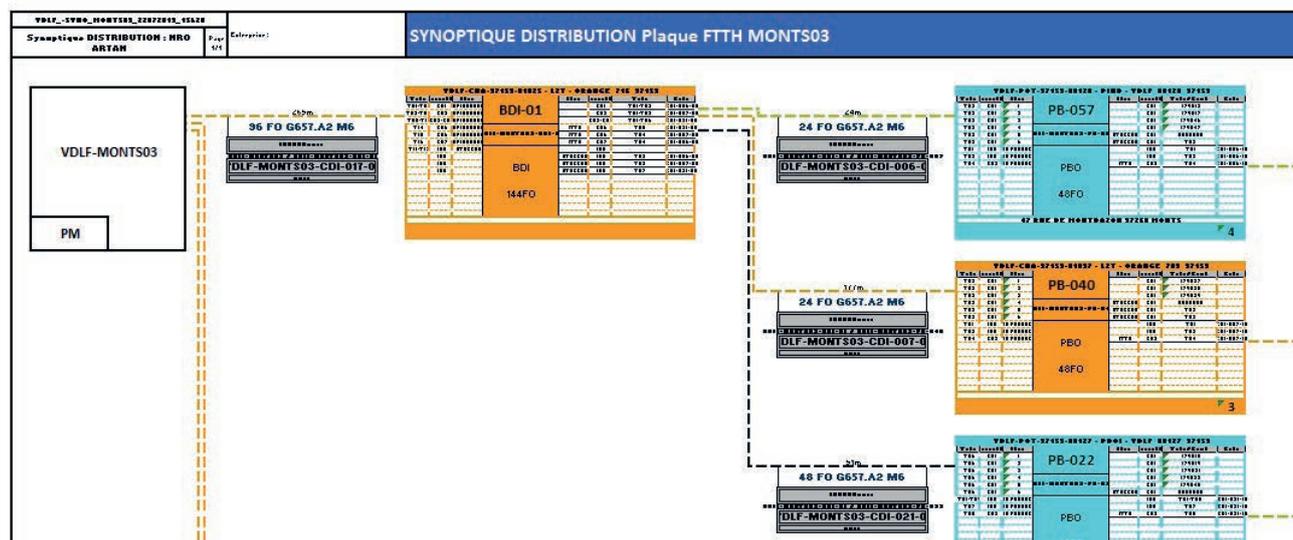
- 53 sur l'Indre-et-Loire
- 26 sur le Loir-et-Cher



Les études

Un travail de fond important a été réalisé durant cette phase de lancement au service du Val de Loire :

- Formation et renforcement du travail collaboratif avec les sous-traitants choisis.
- Uniformisation des process, valorisation des bonnes pratiques et standardisation des contrôles.
- Stabilisation des règles d'ingénieries et des formats de livrables sur tous les segments à produire.
- Le développement d'outils crédibles permettant d'envisager sereinement l'industrialisation.



Extrait synoptique optique

Commercial et marketing

Depuis le lancement de la DSP, Val de Loire Fibre négocie puis contractualise avec de nombreux opérateurs. Il en découlera une forte concurrence dès les premières ouvertures commerciales.

Les opérateurs nationaux :

Bouygues et SFR ont déjà signé un contrat et prévoient une venue début 2020. Orange et Free sont en cours de négociation et affirment leur souhait de proposer des offres rapidement.

Opérateurs avec lesquels un contrat est signé :



Les opérateurs dits alternatifs :

Six ont confirmé leur présence lors des premières ouvertures de plaques : Ozone, KNET, Nordnet, Vitis, Coriolis et Ibloo.

Opérateurs avec lesquels le contrat est en cours de signature :



L'exploitation

Un guichet de support aux fournisseurs d'accès internet en charge de la gestion des commandes des usagers a été mis en place. Un centre de supervision national performant et bien outillé est disponible en s'alignant sur les retours d'expériences du Val d'Oise et des Yvelines. Des équipes TDF sont positionnées en local pour la maintenance.

À fin 2018, des prestataires sont en cours de sélection afin de prendre en charge la maintenance du réseau fibre et la réalisation des raccordements clients.



C. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR TDF ET LES ACTIONS DU SMO

Val de Loire Fibre rencontre différentes difficultés qui sont, par ailleurs, celles rencontrées par l'ensemble des acteurs nationaux du déploiement de la fibre.

Le syndicat (le délégant) pilote et contrôle le travail de Val de Loire Fibre, au travers de différentes instances de suivi qui permettent de mettre en place des actions tant préventives que correctives :



- réunion de suivi hebdomadaire
- comité de suivi mensuel
- comité de pilotage trimestriel, en présence des élus du Bureau
- réunions de cadrage

Le syndicat, tout en restant intransigeant avec les fondamentaux négociés dans le cadre de la convention, s'adapte et fait preuve d'agilité afin de faciliter la réalisation du projet. En 2018, les principales difficultés sont le recrutement de ressources et le démarrage de la production des études.

Disponibilité de ressources

Le marché du déploiement de la fibre est en tension et les entreprises du secteur ont donc des carnets de commande plutôt bien remplis. Notre délégataire a eu des difficultés courant 2018 pour trouver et contractualiser avec des entreprises de construction intéressées. Des tensions très fortes sont également constatées sur des métiers spécifiques en bureaux d'études ou pour des profils de technicien optique qui réalise les câblages.

Le syndicat a donc demandé à Val de Loire Fibre dès les tous premiers mois de la DSP :



- De recruter des entreprises expérimentées et de ne pas négliger les moyens humains à déployer.
- De prévoir un accompagnement important des entreprises sélectionnées.
- De participer activement au développement de la stratégie de filière pour faciliter la formation et les recrutements.

Réalisation des études

La création de réseau fibre FTTH reste globalement récente et nécessite des compétences variées et quelquefois très spécifiques (ingénierie et conception du câblage, déploiement en aérien, relevés d'infrastructures existantes...). Ainsi, cet impératif de compétences combiné à un manque de ressources déjà formées génère des temps de réalisation plus longs que prévus.



Le syndicat a demandé à Val de Loire Fibre :

- De mettre en place des outils qui permettent d'industrialiser le déploiement.
- D'assurer une montée en compétence des sous-traitants notamment sur des thèmes bien spécifiques comme l'aérien.

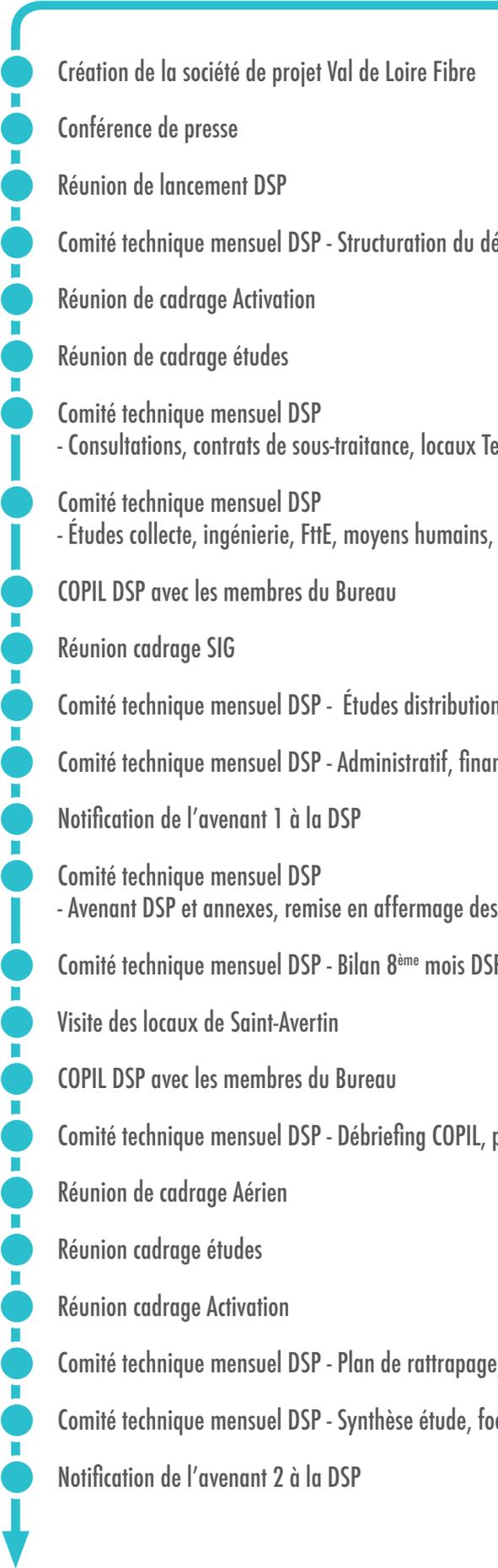
Approvisionnement en fibre et en matériel



Le marché de fourniture de la fibre est en tension avec des projets qui démarrent sur toute la France : près de 21 millions de kilomètres de fibres optiques ont été déployés en 2018...

Ainsi, le syndicat a demandé à son délégataire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas subir de pénurie qui retarderait le déploiement. Des pré-commandes ont donc été réalisées afin de réserver des stocks.

CALENDRIER DE LA DSP

- 
- 10 JANVIER ● Création de la société de projet Val de Loire Fibre
 - 15 JANVIER ● Conférence de presse
 - 24 JANVIER ● Réunion de lancement DSP
 - 14 MARS ● Comité technique mensuel DSP - Structuration du délégataire pour le déploiement
 - 15 MARS ● Réunion de cadrage Activation
 - 28 MARS ● Réunion de cadrage études
 - 5 AVRIL ● Comité technique mensuel DSP
- Consultations, contrats de sous-traitance, locaux Techniques
 - 24 AVRIL ● Comité technique mensuel DSP
- Études collecte, ingénierie, FttE, moyens humains, études et travaux
 - 14 MAI ● COPIL DSP avec les membres du Bureau
 - 25 MAI ● Réunion cadrage SIG
 - 5 JUIN ● Comité technique mensuel DSP - Études distribution FttH, insertion et formation
 - 2 JUILLET ● Comité technique mensuel DSP - Administratif, finances et commercialisation
 - 9 JUILLET ● Notification de l'avenant 1 à la DSP
 - 31 JUILLET ● Comité technique mensuel DSP
- Avenant DSP et annexes, remise en affermage des équipements
 - 4 SEPTEMBRE ● Comité technique mensuel DSP - Bilan 8^{ème} mois DSP, nouvelles consultations
 - 6 SEPTEMBRE ● Visite des locaux de Saint-Avertin
 - 25 SEPTEMBRE ● COPIL DSP avec les membres du Bureau
 - 2 OCTOBRE ● Comité technique mensuel DSP - Débriefing COPIL, point études
 - 3 OCTOBRE ● Réunion de cadrage Aérien
 - 18 OCTOBRE ● Réunion cadrage études
 - 9 NOVEMBRE ● Réunion cadrage Activation
 - 14 NOVEMBRE ● Comité technique mensuel DSP - Plan de rattrapage, volet commercialisation et marketing
 - 4 DÉCEMBRE ● Comité technique mensuel DSP - Synthèse étude, focus déploiement aérien
 - 24 JANVIER 2019 ● Notification de l'avenant 2 à la DSP

D. LA STRATÉGIE DE FILIÈRE

Le syndicat a intégré dès la phase de négociation de la délégation de service public les problématiques de tension sur les ressources humaines de la filière fibre optique et notamment les difficultés pour les entreprises de trouver localement des personnels qualifiés dans le domaine des études et de la construction FttH. Il s'agit plus globalement d'une tension dans le monde du BTP qui peine à trouver des bras pour réaliser les chantiers.

Par ailleurs, le syndicat et ses membres entendent que la délégation de service public se traduise par des réalisations en matière d'économie sociale et solidaire conformément au schéma de promotion des achats publics socialement responsables et à la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.

Afin de répondre aux enjeux de notre programme de déploiement, nous avons donc souhaité mettre en place et animer un dispositif de stratégie de filière. Sylvie GINER, Vice-présidente du syndicat, suit plus particulièrement ce dossier en coordination avec l'ensemble des structures en charge de ces questions. Les services insertion de chaque Département ainsi que la Région pour la partie formation sont fortement mobilisés à nos côtés.

Ainsi, notre délégataire Val de Loire Fibre est par exemple tenu de poursuivre une politique favorisant l'insertion sociale et professionnelle. Il s'est engagé dans le cadre de la convention à réserver à minima un volume global de 220 000 heures de travail, dont 140 000 heures seront dédiées à des actions d'insertion sociale et 80 000 heures à des actions de formations qualifiantes.



Sylvie GINER, Vice-présidente du SMO, en charge de la stratégie de filière.

"La stratégie de filière est un volet indispensable à la réussite de notre projet de déploiement. Le développement des compétences et des savoir-faire des entreprises anime les différents intervenants au sein des groupes de travail dédiés au déploiement de la fibre.

Le résultat des différentes collaborations mises en place devient visible :

- entre le public et le privé avec notre concessionnaire TDF,
- entre l'État et les collectivités,
- entre les collectivités entre elles : insertion avec les Conseils départementaux et formation avec le Conseil régional."

CALENDRIER DE LA STRATÉGIE DE FILIÈRE

-
- 5 FÉVRIER ● RDV AFPA à Veigné
 - 15 FÉVRIER ● Rencontre Opcalia
 - 28 FÉVRIER ● Réunion en Préfecture avec le GEIQ 41
 - 8 MARS ● Comité de pilotage stratégie de filière à Blois
 - 9 JUILLET ● Première session de l'action de Presse -Afpa de Veigné avec VDLF dans le cadre du volet insertion/stratégie de filière
 - 27 AOÛT ● Réunion stratégie de filière Indre-et-Loire à Tours
 - 28 AOÛT ● Réunion de cadrage stratégie de filière sur les actions en cours à Blois
 - 4 SEPTEMBRE ● Réunion stratégie de filière à Blois
 - 21 SEPTEMBRE ● Rencontre avec la Direction Générale Formation Recherche Économie Emploi de l'espace Région Centre-Val de Loire pour point sur le volet formation - stratégie de filière dans le Loir-et-Cher
 - 26 SEPTEMBRE ● Réunion stratégie de filière Loir-et-Cher à Blois
 - 9 OCTOBRE ● Rencontre avec Envergure (organisme de formation) et TDF
 - 16 NOVEMBRE ● Rencontre AFPA de Blois avec VDLF
 - 28 NOVEMBRE ● Rencontre avec le Directeur du Développement National et le Directeur Entreprises Régional de l'AFPA pour évoquer l'élaboration et la construction des plateaux techniques mobiles avec VDLF
 - 29 NOVEMBRE ● Réunion avec le CD41 et Job 41



Le dispositif mis en place vise plus particulièrement :

- à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et notamment les allocataires du RSA ou ayants droits,
- à fournir aux entreprises locales les moyens humains permettant de mettre en œuvre l'ambitieux projet du déploiement du Très Haut Débit,
- développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de la filière fibre en Val de Loire.



À fin 2018, le premier bilan fait état de :

- 3 620 heures générées par la mise en emploi
- 3 662 heures générées par la formation professionnelle



Par ailleurs, 7 personnes en insertion ont été recrutées :

- 3 en CDI
- 1 en contrat de professionnalisation
- 2 en contrats intérim d'insertion



Plus globalement l'année 2018 a permis la mise en place de l'ensemble des groupes de travail et de nombreuses rencontres ont été organisées conjointement avec Val de Loire Fibre :

- Intervenants Insertion : Conseils départementaux
- Prescripteurs formation : Conseil régional, Pôle Emploi, ETTI Actual, Conseillers en Insertion professionnel, GEIQ 41
- Organismes de formation : AFPA, Compagnons du Devoir, GRETA
- Entreprises sous-traitantes et les Demandeurs d'emploi : Job Dating
- Entreprises sous-traitantes et les apprenants : Job "Staging"

2 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A- Réponse aux "saisines"

Le syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements ont fait de Val de Loire Numérique une ressource locale que chacun souhaite légitimement utiliser.

En 2018, malgré un personnel réduit, le SMO a dû faire face à une augmentation sensible des questions qui lui ont été adressées, directement ou indirectement, au titre du Très Haut Débit, de la fibre optique ou de la téléphonie mobile (bien que le SMO ne dispose pas de la compétence, il peut être amené à répondre à des questions sur ce sujet).

Ces sollicitations émanent des EPCI ou directement des communes mais aussi des élus, des entreprises et des habitants. Pour de nombreux acteurs locaux impliqués dans le numérique, le SMO continue à être un interlocuteur essentiel dont la réactivité, les avis techniques et le carnet d'adresses sont appréciés.

L'essentiel des demandes porte généralement sur les points suivants :



- problèmes de débit internet et préconisations pour augmenter ce débit,
- information sur les plannings de déploiement de la fibre optique,
- questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux),
- incidences de travaux futurs (voirie, enfouissement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit,
- information sur le dispositif Passeport Numérique et les subventions,
- difficultés avec les opérateurs privés (FAI ou téléphonie mobile).



Focus téléphonie mobile : dans le cadre du projet national New Deal lié à la téléphonie mobile, le SMO a intégré les deux équipes projets départementales pilotées conjointement par la préfecture et le Conseil départemental du département concerné. Ce groupe de travail est en charge de l'identification de sites à privilégier au titre du volet dit de "couverture ciblée" qui est une des nombreuses facettes du New Deal.

B- Production d'outils

L'année 2018 a été une année charnière avec le lancement de la DSP et le syndicat a dû faire preuve de pédagogie en élaborant de nouveaux outils d'information à destination de ses membres et des futurs usagers de la fibre.

Site internet



Parmi ces outils, il y a eu le lancement en avril 2018 du site internet du syndicat : www.valdeloirenumerique.fr. Ce site donne des premiers éléments de réponse aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers.

En parallèle, durant le premier semestre 2018, le SMO a rencontré l'ensemble des EPCI adhérentes du 37 et du 41 pour leur expliquer en détail le projet de déploiement et ses conséquences pratiques.

Un atlas complet détaillant le projet et accompagné de cartes couleurs précisant le calendrier programmé d'arrivée de la fibre, a ainsi été remis aux représentants de chaque membre à la fois au format papier et au format numérique sur clé USB.

Atlas territoriaux



Au total, 51 atlas différents ont donc été préparés à destination des élus communautaires et départementaux.

Dans le but de mieux informer ses membres et pour partager l'expertise croissante du syndicat, le bureau exécutif a validé la création d'une newsletter mensuelle dont le premier numéro a été programmé pour janvier 2019...

C- Maintien et extension de l'expertise

Val de Loire Numérique a aussi renforcé sa participation directe ou son implication auprès d'organisations professionnelles liées au Très Haut Débit et a participé à des ateliers de travail ou des événements dédiés (rencontres TRIP organisées par l'AVICCA, atelier Territoires connectés GRACO de l'ARCEP...).

Afin de poursuivre sa mission qualitative et de pouvoir répondre à chaque demande de façon rapide et personnalisée, le SMO a souhaité recruter deux chargés d'affaires polyvalents, un par département. Amorcé rapidement suite au vote favorable du Conseil syndical du 12 mars 2018, ce recrutement a permis l'arrivée effective d'un premier chargé d'affaires pour le 41 (Romain GRIVEAU) en décembre 2018 et la sélection d'un second profil pour le 37 avec une arrivée en janvier 2019 (Frédéric LE BENOIST).



Intervention de Bernard PILLEFER à l'AVICCA

3 LE PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

A- Le dispositif

Lancé en 2017, le passeport numérique - dispositif d'aide financière aux usagers ne disposant pas d'un débit suffisant pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire en attendant la fibre optique - a été étendu dès le mois de janvier 2018 à l'ensemble des communes de l'Indre-et-Loire (hors zones AMII).

Afin de tenir compte des nouvelles interventions de l'État en la matière (prime directe aux opérateurs), des progrès de la technologie et de l'expérimentation accomplie en 2017, le dispositif a été remanié par le Conseil syndical du 28 mai 2018 où il a été décidé principalement :

- d'ouvrir l'éligibilité au passeport pour les débits descendants jusqu'à 8 Mbit/s,
- d'élargir les options technologiques retenues à la 4G fixe (en plus de la liaison radio ou satellitaire),
- de réduire le montant maximum de la subvention à 450 euros (matériel et frais d'installation compris) au lieu de 600 euros à compter du 1^{er} janvier 2019,
- de ne plus lier les attributions aux dates planifiées du déploiement mais au déploiement effectif de la fibre.

Val de Loire Numérique respecte les réglementations nationales et européennes en matière de neutralité technologique et ce dispositif est à présent bien rôdé. Rapide et efficace, le traitement des demandes apporte entière satisfaction aux demandeurs.

Le syndicat se félicite de la montée en puissance des demandes reçues, soit 197 demandes en 2018 contre 58 en 2017.

À noter que l'ensemble des opérateurs (FAI ou installateurs) œuvrant sur les territoires du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire ont pris l'habitude de relayer dans leurs offres commerciales ce dispositif d'aide locale et contribuent ainsi à faire connaître le passeport numérique auprès des entreprises et des habitants.

"Ce dispositif connaît un vrai succès et permet d'apporter une solution d'attente aux administrés pendant le déploiement de la fibre. C'est également une bonne solution apportée au monde économique.

À noter que le syndicat propose un des meilleurs niveaux d'accompagnement sur le territoire national."

Bernard PILLEFER



VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

Permettre l'accès au haut débit est une priorité

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION ?

Vous êtes éligible si :

1. Vous ne disposez pas d'un débit descendant d'au moins 8 Mbit/s.
2. L'absence d'installation est avérée sur le périmètre d'intervention du SMO.
3. Vous n'avez jamais bénéficié d'un dispositif de soutien équivalent.

QUELLES SONT LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES ?

Trois solutions d'attente peuvent être envisagées. Il faut comparer les offres des opérateurs et faire appel à un professionnel pour réaliser l'installation. (cf vers)

- La solution satellite.
- La solution radio.
- La solution 4G fixe.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- 450 € maximum
- ou réel des dépenses engagées
- sur présentation des justificatifs

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

1. Contactez le SMO afin de demander le règlement d'intervention.
2. Remplissez le formulaire de demande d'éligibilité soumettez-le au SMO.
3. Après accord du SMO, soumettez à une offre de votre choix.
4. Une fois l'installation réalisée, complétez le formulaire de demande de subvention avec les pièces justificatives et soumettez-le au SMO.
5. Le SMO procède alors au versement de la subvention.

COMMENT CONTACTER LE SMO ET FAIRE MES DEMANDES ?

Vous disposez de 4 vecteurs d'échange selon vos préférences :

- En ligne sur le site : www.valdevoirenumerique.fr
- Par mail : passaport@valdevoirenumerique.fr
- Par courrier : Syndicat Loire Overt Val de Loire Numérique 10 Rue du Département Place de la République 41000 BLOIS Cedex
- Par Téléphone : 02 54 58 44 39

B- Tableau de bord

En 2018, 197 demandes d'éligibilité ont été reçues puis 116 demandes de subvention. L'écart s'explique par :

- les cas de refus du SMO pour des demandeurs situés hors du domaine de compétence (zones d'initiatives privées AMII) ou qui bénéficient déjà d'un débit supérieur à 8 Mbit/s.
- un certain nombre de demandeurs qui ne donnent pas suite et ne s'équipent pas.

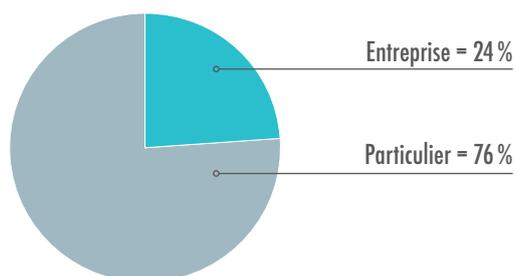
En 2018, 91 subventions ont été validées et 68 effectivement versées au 31 décembre. Le solde des versements a été effectué début 2019.

	Demandes d'éligibilités reçues	Demandes de subventions reçues	Nombres de subventions validées	Nombres de subventions versées
37	155	98	77	57
41	42	18	14	11
total	197	116	91	68

Profil du demandeur

À 76%, l'ensemble des demandes instruites émanent de particuliers mais les entreprises apprécient également cette aide pour renouveler ou modifier leurs équipements.

Répartition des subventions par profil



Technologie choisie

Les demandeurs privilégient la solution en 4G fixe.

Répartition des subventions par technologie



Bilan financier

En 2018, 37 645,45 euros de subventions ont été accordés sur l'ensemble des deux départements.

Département	Subventions accordées
37	31 532,50 €
41	6 112,95 €
Total	37 645,45 €

III. LE LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR LES USAGES NUMÉRIQUES

1 LE WIFI TOURISME

Le projet Wifi tourisme s'inscrit dans une vision ambitieuse : permettre à un touriste de s'identifier une seule fois sur le réseau avec une reconnexion automatique sur chaque site membre du réseau.

A- L'appel à manifestation d'intentions

En application des dispositions de l'article L.1425-1 I alinéa 7 du CGCT, les collectivités territoriales et leurs groupements et donc le SMO Val de Loire Numérique, ne peuvent fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals qu'après avoir constaté **une insuffisance d'initiatives privées** propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP).

Dans ce contexte, le syndicat a donc publié sur son site internet et au BOAMP **le 15 juin 2018 un appel à manifestation d'intentions**. Ce dernier a pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en service de communications électroniques. Ce service consiste principalement à fournir au public et notamment les touristes un accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

La date limite des réponses a été fixée au 3 août 2018 à 12H00.

L'appel à manifestation d'intentions précisait que le syndicat se réservait le droit de fournir directement aux utilisateurs finals un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi dans les cas suivants :

- À défaut d'intentions exprimées avant la date et l'heure limites mentionnées ci-dessus,
- En cas d'insuffisance constatée des initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals,
- À défaut de mise en œuvre des services de communications électroniques proposés par les opérateurs économiques dans les délais impartis et ayant donné lieu à la signature d'un contrat d'engagements.

Deux opérateurs ont présenté une réponse avant la date et l'heure limites imparties. Il s'agit de :

- Wifirst/Noodo, filiale du groupe Bolloré,
- Nomosphère, filiale de Nomotech.

L'analyse des propositions remises par les deux opérateurs relate que si ces derniers ont démontré leurs expériences respectives et leur intérêt pour le projet décrit dans l'appel à manifestation d'intentions, aucun des deux opérateurs ne souhaitent financer sur ses fonds propres, un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental du syndicat et fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

Ainsi, l'infirmité de cet appel public à manifestation d'intentions a été constatée par **délibération du Conseil syndical en date du 5 octobre 2018** et a été transmis à l'ARCEP.

Le syndicat peut donc **fournir aux utilisateurs finals un service public industriel et commercial (SPIC)** de communications électroniques consistant dans la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire et dans l'exploitation d'un portail captif permettant aux usagers de se connecter au service d'accès à internet gratuit.

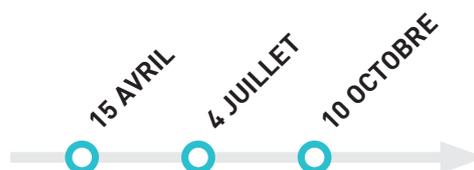
B- Les réflexions collectives

Les réunions de travail

Afin de définir les modalités techniques, juridiques et financières de la mise en œuvre du projet Wifi tourisme, 1^{ère} brique du Smart territoire, un groupe de travail intégrant les différents acteurs a été constitué comme suit :



Des réunions de travail ont eu lieu en 2018 et ont permis d'aboutir notamment à la publication de l'appel d'offres relatif à la "mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire" fin 2018.



La présentation du projet wifi tourisme par les Départements aux EPCI et aux différents acteurs locaux

INDRE-ET-LOIRE :

- Rencontre université : 29/08
- Présidents d'EPCI : 04/09
- Réunion CR/CRT : 12/09
- Présidents d'EPCI
et/ou DGS
et/ou référents métier,
Offices de Tourisme,
3 Chambres consulaires : 24/09
- Réunion CR / 2 CD : 24/10 (technique)
- EPCI : DG
et/ou référents métier : 13/11

LOIR-ET-CHER :

- Présentation du service
Offices de Tourisme : 06/07
- Réunion EPCI : 28/09
- Présentation CD41 en CP : 08/10
- Réunion technique Agglopolys : 08/10
- Présentation pour mise en place
CC Val de Cher Controis : 10/10
- Présentation pour mise en place
Agglopolys : 26/10
- Présentation pour déploiement Territoires
Vendômois : 06/12

C- L'appel d'offres

Le **19 décembre 2018**, le SMO a lancé un appel d'offres relatif à la "mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire" afin d'équiper les lieux touristiques cibles. Il a été publié au JOUE, au BOAMP, sur le profil acheteur du SMO Val de Loire Numérique : achatpublic.com et sur le site internet du syndicat.

La date limite de réception des offres a été fixée au 28 février 2019 à 16h30.

Les critères étaient jugés sur la grille suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique	70 %
Prix	30 %

Des visites sur site ont eu lieu les 14 janvier, 22 janvier, 5 février, 18 février et 21 février 2019 avec les candidats sur les lieux suivants : Château de Chinon (37) et Jardin du Plessis Sasnières (41).

Six candidats ont répondu à cet appel public à la concurrence avant la date et l'heure limites de dépôt des offres, soit, dans l'ordre d'arrivée des plis :

- Ingénierie Informatique Système et Réseau (2ISR)
- QOS Télécom
- Nomosphère
- Spie City Networks
- Scopelec
- Corail Systems
- TDF

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 mars 2019. Ce marché a été signé avec la société QOS TELECOM, **le 9 avril 2019**. Il s'agit d'un marché à bons de commandes conclu pour une durée de quatre ans.

2 LE SMART VAL DE LOIRE : TERRITOIRES INTELLIGENTS

Lors du Conseil syndical du 5 décembre 2018, les élus ont validé le document d'orientations stratégiques Smart Val de Loire.

L'objectif de ce projet bi-départemental est de construire une démarche commune Smart Val de Loire au niveau de l'ensemble des collectivités d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

QUATRE GRANDS AXES ONT AMENÉ À CETTE RÉFLEXION



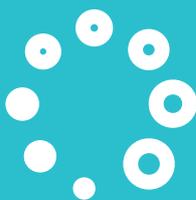
La défense des territoires ruraux avec le risque important de l'apparition d'une nouvelle fracture numérique liée aux usages et plus particulièrement aux nouveaux services. Les Smart City doivent-elles être uniquement l'apanage des métropoles ? Services publics, services de santé, services à la personne... autant de sujets où le numérique peut apporter des solutions sur nos départements.



Le développement de la compétitivité est plus important sur les territoires innovants où sont proposés des services à valeur ajoutée, des données pertinentes et un cadre attractif. La mise en relation d'un éco-système dédié facilite grandement ce développement (Startup, universités, entreprises spécialisées...).



L'indépendance des acteurs publics et plus largement d'un territoire vis-à-vis des grands acteurs privés est important pour un développement territorial équilibré. Cela concerne principalement les services publics délégués mais pas uniquement. L'indépendance des acteurs publics lors d'un changement de délégataire dans les domaines de l'eau ou des déchets ménagers, de l'achat de solutions techniques ou la fédération d'acteurs hétérogènes sur une thématique métier permet de faire les meilleurs choix.



La maîtrise de la donnée pour améliorer le service apporté aux habitants et aux entreprises de notre territoire est fondamentale. À la différence des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) pour qui les données sont une source de revenus, le SMO souhaite engager une démarche permettant de mettre en avant les richesses de nos territoires avec de la promotion ciblée des acteurs de notre territoire et d'améliorer les moyens d'analyse, au service de ses membres, de l'évaluation des politiques publiques menées.



Cette démarche globale et ambitieuse commence par un premier pilier : le Smart Tourisme.

Aucun autre projet de cette taille n'existant en France, il est nécessaire d'avancer et d'apprendre en marchant. Par conséquent, ce projet précurseur nécessite une forte volonté politique et une capacité d'agilité et d'innovation puisqu'il n'existe pas de modèle reproductible.

Pour mémoire, ce projet qui a débuté à partir de février 2018 a été mené à effectif constant du SMO en parallèle du démarrage de la DSP sur le déploiement du Très Haut Débit. Au regard de l'importance stratégique de ce projet et du volume de travail associé, une Directrice de projet a pris ses fonctions le 3 décembre 2018.

Afin de tenir informé les élus du SMO, des présentations ont été faites lors des instances du SMO :

- Conseils syndicaux du 5 octobre et du 28 mai.
- Bureaux du 20 novembre, 4 septembre et 14 mai.
- Réunion de formation des titulaires et suppléants le 12 novembre à Château-Renault.

CALENDRIER WIFI TOURISME ET SMART VAL DE LOIRE

VENDREDI 25 MAI	● Rencontre avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Projet Wifi territorial
VENDREDI 15 JUIN	● Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intentions Smart Val de Loire sur le site internet du SMO
VENDREDI 6 JUILLET	● Présentation du Wifi touristique Territorial aux Offices de Tourisme du Loir-et-Cher
LUNDI 3 SEPTEMBRE	● Présentation du Wifi touristique aux Présidents de CD37-EPCI 37 et CCI 37
VENDREDI 7 SEPTEMBRE	● Rencontre avec Laurent OLIVIER, Directeur de la Transformation Numérique et Citoyenne au Conseil régional pour aborder le projet Smart Val de Loire
MERCREDI 12 SEPTEMBRE	● Rencontre avec le Centre Régional de Tourisme pour présenter le Wifi touristique
VENDREDI 28 SEPTEMBRE	● Réunion DGS EPCI/CD41/CR : Gouvernance et financement Wifi touristique
MERCREDI 10 OCTOBRE	● Intervention à la commission Tourisme de la CC Val de Cher-Controis pour présenter le Wifi touristique
VENDREDI 26 OCTOBRE	● Intervention au Bureau des Maires de la CA Agglopolys pour présenter le Wifi touristique
LUNDI 12 NOVEMBRE	● Réunion/Formation Wifi Territorial à destination des membres du Conseil syndical du SMO à Château-Renault
JEUDI 22 NOVEMBRE	● Intervention au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique du Loir-et-Cher pour une présentation du Wifi touristique



VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

02 54 58 44 39

contact@valdeloirenumerique.fr

Syndicat Mixte Ouvert
"Val de Loire Numérique"
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR